
APPEL À CONTRIBUTIONS DU COMITÉ AFRICAIN D'EXPERTS SUR LES DROITS ET LE BIEN-ÊTRE DE L'ENFANT (CAEDBE) RAPPORTEUR SPÉCIAL SUR LA SANTÉ CONCERNANT LE PROJET D'OBSERVATION GÉNÉRALE RELATIVE À L'ARTICLE 28 DE LA CHARTE AFRICAINE DES DROITS ET DU BIEN-ÊTRE DE L'ENFANT

Contexte

Le Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant est mandaté en vertu de l'article 42 de la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant (la Charte) pour formuler des principes et des règles visant à protéger les droits et le bien-être des enfants en Afrique. Dans l'exercice de ce mandat, le CAEDBE élabore des Commentaires généraux pour fournir des orientations interprétatives faisant autorité aux États parties sur leurs obligations en vertu de la Charte.

L'article 28 de la Charte prévoit que les États parties doivent prendre toutes les mesures appropriées pour protéger les enfants contre l'usage de stupéfiants et l'usage illicite de substances psychotropes, et pour empêcher l'utilisation d'enfants dans la production et le trafic de ces substances.

L'Observation générale vise à clarifier ces obligations et à fournir aux États parties des orientations concrètes et fondées sur les droits pour leur mise en œuvre. Le projet d'observation générale aborde les points suivants : la portée et la base juridique de l'article 28 ; clarification des termes clés ; les principes généraux de la Charte tels qu'ils s'appliquent à l'article 28 ; Obligations de l'État, y compris les mesures législatives, administratives et autres ; le traitement, la réadaptation et la réinsertion des enfants touchés par l'abus de substances ; collecte de données et recherche ; et les questions intersectionnelles émergentes.

Le CAEDBE sollicite les contributions écrites de toutes les parties prenantes, y compris, mais sans s'y limiter :

- États membres de l'Union africaine
- Organes de l'Union africaine
- Institutions nationales des droits de l'homme
- Communautés économiques régionales
- Organisations de la société civile
- Institutions académiques et chercheurs
- Organisations internationales
- Agences des Nations Unies
- Professionnels de santé et travailleurs sociaux
- Enfants, jeunes et organisations dirigées par des jeunes



ACERWC
African Committee of Experts on
the Rights and Welfare of the Child

ACERWC Secretariat | E-mail: acerwc-secretariat@africanunion.org
Tel: +266 52 01 00 18 | P.O.Box: 13460 Maseru,
Address: Nala House, Balfour Road, Maseru
Kingdom of Lesotho

Détails de la soumission

1. Date limite : 30 June 2026
2. Les soumissions ne doivent pas dépasser 5 pages et peuvent inclure des annexes pertinentes ou des liens vers des études de cas.
3. Les candidatures peuvent être soumises dans l'une des langues officielles de l'Union africaine.
4. Envoyez vos candidatures par courrier électronique à : ACERWC-Secretariat@AfricanUnion.org; en copiant ManjangH@AfricanUnion.org et MahjoubA@AfricanUnion.org